

cause. Severt ne les a jamais vues; Bullioud se plaint, en divers passages, de n'avoir pu les consulter (1). Ces auteurs consciencieux et chercheurs ont dû se taire, mais leurs successeurs, moins prudents, ont conjecturé d'abord et affirmé ensuite des faits, qui constituent une double erreur. En échos trop fidèles, l'abbé Guillon (2) écrit et M. Monfalcon répète que Saint-Eloi était une recluserie, existant place de la Douane, et Notre Dame de la Saunerie une autre recluserie, située sur la place du Port-Dauphin (3).

Si les chanoines de Saint-Paul l'avaient voulu, la vérité historique aurait été certainement connue, car ils ne devaient pas ignorer ce que contenaient leurs archives, ce qui est prouvé, du reste, par les nombreux procès qu'ils soutinrent; mais ils avaient à craindre les révélations de l'histoire sur l'origine de leur obédience de la Saunerie, et peut-être des revendications onéreuses. Par la transaction de 1503, ils avaient bien restitué aux pauvres *une part* de ce qui leur revenait, c'est-à-dire le montant de la vente d'une portion de l'établissement,

---

(1) « *Ecclesia S. Eligii... quo tempore et quibus auctoribus, instrumentis ex thesauro ecclesie non communicatis, definire non liquet.* » (Id. Ibid.) — « *Ecclesie Sancti Pauli Lugduni prima fundamenta eruere difficile est, cum non sint aut certe si sint jaceant carie consumpta in thesauro ecclesie instrumenta nusquam inventario recognita, ex quibus aliquid lucis curiosi rerum ecclesie indagatores haurire possint ad ejusdem collegii institutiones elucidandum.* » (Ibid., p. 113.) — « *Et thesauri ecclesie instrumenta nusquam inventario, ut vocant, in compendium redacta sint et præter censuum libros jaceant carthæ pulvere obsitæ et carie fere corosæ, quod canonici ignorant et me latere libenter profiteor proferre non ausim.* » (Ibid., p. 116.)

(2) *Description de Lyon*, p. 92.

(3) *Histoire monumentale*, t. V, 2<sup>e</sup> partie, n<sup>o</sup> 114.